



# Commune de Thannenkirch

## Organisation de l'accueil extra-scolaire matin et soir

### **Modalités :**

Seront accueillis durant cette garde les enfants scolarisés à l'école de Thannenkirch.

L'accueil est assuré par un agent communal ayant la qualification d'ATSEM.

Aucun repas ne sera servi.

La réglementation en matière d'hygiène sera la même que celle en vigueur à l'école.

### **Horaires :**

Le matin possibilité d'accueil à partir de 6h45

Le soir possibilité de garde de 18h30 à 19h00 en relais du périscolaire.

### **Inscription :**

Elle se fait via les formulaires se trouvant sur le site internet de la commune :

<http://www.thannenkirch.fr>

Les documents sont à adresser au plus tard le 25 du mois précédent à l'agent chargé de l'accueil ou dans la boîte aux lettres de l'école afin que la personne accueillant vos enfants puisse connaître ses horaires de travail pour le mois à venir.

Toute inscription de dernière minute reste possible, jusqu'à 24h avant le souhait de garde, en formulant la demande directement à l'agent en charge d'accueillir votre enfant.

### **Tarifs :**

A compter du 08 mars 2021, les tarifs s'appliqueront comme suit :

#### Matin

- 2 € par enfant et par garde
- 1 € / garde pour tout autre enfant appartenant à la même fratrie

#### Soir

- 1,50 € par enfant et par garde

### **Annulation :**

Toute inscription sera facturée au tarif en vigueur.

Toutefois l'annulation de l'inscription reste possible jusqu'à 24h avant le souhait de garde.

Toute absence non justifiée vous sera facturée.

Marie SIMLER  
Adjointe en charge de la jeunesse



Je soussigné(e) .....

Père – Mère – représentant légal de l'enfant .....

Certifie avoir pris connaissance de l'organisation de l'accueil extra-scolaire ci-dessus.

Fait à THANNENKIRCH

Le .....

Signature :